

Science

Pour répondre au vif intérêt que prend le gouvernement au progrès scientifique et à son rôle dans les réalisations nationales et internationales, le ministère a continué en 1967 de remplir les fonctions d'agent de liaison dans le domaine de la politique et de la coopération scientifiques internationales avec des organisations telles que les comités scientifiques de l'OCDE et des organismes canadiens dont le Conseil des sciences du Canada, le Conseil national de recherches et les ministères qui s'intéressent activement aux questions scientifiques. Notre ministère a également joué un grand rôle dans les études effectuées à l'OCDE et à l'OTAN sur les écarts technologiques qui existent entre certains pays quant à des secteurs économiques donnés.

Télécommunications internationales

Les nouveaux progrès réalisés dans l'utilisation des satellites de communication ont représenté une évolution sensationnelle dans le domaine des télécommunications internationales en 1967. Le chiffre des pays qui ont pris part au Consortium international de télécommunications par satellites (INTELSAT) s'est élevé à 58. Le Canada en fait partie depuis sa création en 1963. A la fin de l'année, INTELSAT faisait fonctionner quatre satellites au-dessus de l'Atlantique ou du Pacifique, assurant ainsi par delà les océans des liaisons téléphoniques, des relais de télévision et la transmission automatique de données numériques.

L'accord international qui a présidé à la création de l'INTELSAT prévoyait que les gouvernements participants étudieraient avant la date limite de 1969 les mesures définitives à prendre pour remplacer les dispositions transitoires actuelles quant à l'établissement d'un réseau commercial et mondial de satellites de communication. Les gouvernements intéressés, le gouvernement canadien compris, se penchent déjà sur cette question importante.

Autre fait marquant survenu dans le domaine des télécommunications, le nouveau Conseil des télécommunications du Commonwealth s'est réuni pour la première fois en avril, à Londres. Ce Conseil s'occupe des liaisons par télécommunications entre les pays du Commonwealth. Il remplacera l'ancien Bureau des télécommunications du Commonwealth et les Accords sur les Télégraphes qui y étaient associés.

Aviation civile

Au cours de l'année, des fonctionnaires du gouvernement canadien chargés des transports aériens civils ainsi que des représentants des sociétés canadiennes qui exploitent des lignes internationales ont engagé des pourparlers avec des représentants de plusieurs pays en vue d'étendre et d'améliorer les lignes aériennes internationales qu'utilisent les sociétés canadiennes. Dans certains cas, avec l'URSS par exemple, un traité a été conclu modifiant un accord bilatéral aérien antérieur; dans d'autres, un accord a été recherché en vue de la mise sur pied de services aériens entièrement nouveaux. Bien que des progrès satisfaisants aient été accomplis au cours de ces différents entretiens, aucun nouvel accord aérien bilatéral n'a été conclu en 1967.